



Déclaration liminaire CGT Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local – DDFIP 29 du 26 mars 2024

Monsieur le Président,

Pour commencer cette intervention liminaire, nous voulons revenir sur l'agenda prévisionnel et les changements imprévisibles de date à moins d'un mois des instances, la formation spécialisée passant au second rang, alors que la santé au travail devrait être au cœur de nos débats à chaque instant.

La CGT Finances Publiques fait vœu que l'humain soit placé avant toute chose au cœur de notre action. Malheureusement, de trop nombreux collègues se tournent vers les représentants de la CGT pour exprimer leur mal être au travail, voire souffrance.

Rappelons les principes des risques psychosociaux : « Les RPS mettent en jeu des contraintes professionnelles qui conduisent à des conditions de travail dégradées et à une souffrance mentale des salariés. Ils sont étroitement liés aux pratiques managériales destinées à renforcer la rentabilité (secteur privé) ou à réduire les coûts (Fonction publique) »(...) « Les RPS sont des risques liés à l'organisation du travail. Ils mettent en jeu la relation du salarié avec autrui : hiérarchie, collègues, contribuables »... Ils se traduisent par des troubles psychosociaux (TPS) ou symptômes d'atteinte à la santé mentale. Les pratiques addictives en font partie. Ces troubles sont identifiés : stress, dépression, burn-out, harcèlement moral et sexuel, actes suicidaires, violences externes ou internes et TMS...

La note d'orientations ministérielles Santé, sécurité et conditions de travail 2024 précise les orientations 2024 regroupées en 6 axes. Parmi ces 6 axes, le 4ème s'intitule : « Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents et accompagner les agents en fin de carrière » Cet axe précise, je cite : « afin de prévenir la désinsertion professionnelle, les questions du maintien dans l'emploi des personnes fragilisées par leur état de santé, par une situation de handicap ou leur âge, et du retour à l'emploi après une longue absence pour raison de santé sont des enjeux majeurs ». Le rôle des acteurs de prévention ministériels est ainsi mis en avant : « en particulier les médecins du travail et les assistants de service social, qui se mobilisent aux côtés des services RH et des managers de proximité, pour mettre en œuvre des actions visant à veiller aux modalités d'accompagnement des agents durant leur période d'absence pour raison de santé et lors du retour au travail ».

« Le cas échéant, des aménagements de poste peuvent être préconisés par le médecin du travail conformément à l'article 26 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié afin de rendre le poste compatible avec l'état de santé de l'agent de manière à permettre son maintien dans l'emploi ou favoriser son retour dans l'emploi ».

Monsieur le président, aujourd'hui toujours sans médecin du travail et sans bilans de ses actions. Depuis le Départ du Docteur Guillou, nous émettons des doutes sur l'accompagnement de nos collègues absents des services ou ceux qui ont un réel besoin d'accompagnement pour éviter les risques de désinsertion professionnelle.

Dans la note, on nous parle d'un outil ANACT d'auto-diagnostic des organisations en mode hybride. A voir... Quant à Prevation, son expérimentation n'a pas été satisfaisante, dans sa mise en œuvre comme dans sa nouvelle codification.

On nous parle de transition écologique, mais pourquoi avoir supprimé des sites et augmenté les temps de déplacements de nombre d'agents, pourquoi ne pas rembourser dans sa totalité les frais de transports en commun ?

Le télétravail au-delà du raisonnable et le développement des flex-office ne sont pas la solution miracle car l'effort sur l'impact environnemental ne doit pas se payer en dégradation des conditions de travail, de qualité du service public, de fonctionnement et de cohésion des collectifs de travail.

Pourquoi n'investissons-nous pas dans la rénovation thermique des bâtiments existants plutôt que de les supprimer ?

Pourquoi faire exploser le nombre de mails plutôt que développer l'accueil physique ?

On nous parle de conditions de travail, mais pas de recrutements, on nous parle de sécurité vis-à-vis du public mais pas de lutte contre le harcèlement, pour l'égalité femmes-hommes et contre les violences sexistes et sexuelles dans nos propres services.

Et oui, cela s'engage mal. La CGT Finances Publiques veut des actes forts au bénéfice de l'ensemble des personnels. C'est en ce sens que la CGT Finances publiques du Finistère fait et fera des propositions lors des instances.

Une première proposition qui fait écho à la signature de la charte relative au dispositif de prévention des conduites addictives et de promotion de la santé en milieu de travail : une sensibilisation aux pratiques addictives sous forme d'atelier ludo-pédagogique autour de 5 thématiques :

- Prévention des addictions comportementales (tabac, alcool, stupéfiant, médicaments)
- Prévention des addictions à une substance
- Réglementation en entreprise
- Signes d'alertes : comment repérer une addiction
- Ressources d'aide : comment aider un collègue addict ?

La 2eme fait suite à la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, une journée de grève féministe pour revendiquer et gagner l'égalité réelle au travail et dans la vie.

Les revendications de la CGT sont nombreuses pour réduire les inégalités salariales et de déroulé de carrière, et faire que les femmes s'épanouissent dans leur travail. Et la Santé au travail est primordial.

Des caractéristiques propres liées aux femmes dans le travail ont été identifiées, telles que le minimisation de la pénibilité ; la sous-estimation des risques, les maux à bas bruits, l'invisibilisation des cancers professionnels, les facteurs de risques secondaires et l'angle mort : le tabou autour des pathologies menstruelles et de la ménopause (voir le rapport santé des femmes au travail de juin 2023 au Sénat)

La paupérisation des agents et particulièrement des agentes de la DGFIP n'est plus à démontrer. C'est une véritable question de dignité, de solidarité et de santé.

La CGT a donc fait la proposition d'équiper chaque sanitaire femme de distributeur de protections hygiéniques gratuites et respectueuses de l'environnement et de la santé, à l'instar de ce qui se fait pour les lycéennes et étudiantes avec l'entreprise marguerite et compagnie entre autre.

Pour le reste nous interviendrons au cours de l'instance.

Merci M. Le Président